

DELIBERATION DD2024_099

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	56
Votants	73
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 20 septembre 2024

LE 26 septembre 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS CONCOURANT À L'ANIMATION ÉCONOMIQUE DU GRAND PÉRIGUEUX: PÉRI'MEUH

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHE, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, M. LAGUIONIE, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. TALLET, M. SERRE, M. PIERRE NADAL, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. PERIER, Mme RENAUD

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
 M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
 M. LEGAY donne pouvoir à M. AUZOU
 Mme FAURE donne pouvoir à M. JAUBERTIE
 M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
 M. PERPEROT donne pouvoir à M. MARSAC
 M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES
 M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
 Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET
 M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
 M. ROLLAND donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
 Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS
 Mme FAVARD donne pouvoir à Mme MARCHAND
 Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS
 Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
 Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD donne pouvoir à M. CHANSARD
 Mme CHERBERO donne pouvoir à M. BARROUX

SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS CONCOURANT À L'ANIMATION ÉCONOMIQUE DU GRAND PÉRIGUEUX: PÉRI'MEUVH

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération du 28 Janvier 2016 portant sur la politique de communication du Grand Périgueux il a été indiqué que le Grand Périgueux apporterait un soutien financier aux grands évènements récurrents à caractère économique dont la notoriété et la vocation dépassent très nettement les frontières de l'agglomération, dans le cadre de sa politique de communication promotionnelle et évènementielle.

Que ces orientations ont été reprises dans la délibération du 26 janvier 2017 actualisant la politique de communication du Grand Périgueux.

Qu'à été citée notamment la fête agricole Péri Meuh, pour sa promotion et la qualité des productions agroalimentaires.

Qu'il était précisé que cette manifestation se verrait allouer une participation de 15 000 €.

Considérant qu'une 5ème édition de Péri'meuh se déroulera les 27, 28 et 29 septembre 2024, avec le même partenariat réunissant la Ville de Périgueux, la Chambre d'agriculture de la Dordogne et la FDSEA de la Dordogne.

Que cet évènement, créé en 2015 à Périgueux, a pour but de faire de la ville la vitrine des filières agricoles du département. La présence des vaches Limousines et Prim'Holstein, des petits animaux, du marché de producteurs, des soirées festives, des animations pédagogiques pour la jeunesse et les scolaires font de cet évènement son succès. Souhaitant renouveler le partenariat établi précédemment, la Ville de Périgueux sollicite du Grand Périgueux une aide au financement de cette manifestation.

Qu'il est donc proposé que le Grand Périgueux participe à hauteur de 15 000€ à cet évènement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de verser à la Ville de Périgueux une participation de 15 000 € pour l'organisation de cette manifestation ;
- Autorise le Président à signer tous les actes liés à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 14/10/2024

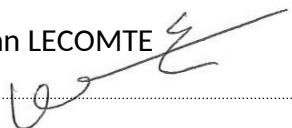
Pour extrait con

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 14/10/2024

Périgueux, le 14/10/2024

Le secrétaire de séance

Christian LECOMTE



Le Président

Jacques AUZOU

